

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

TEXTES DE REFERENCE

Code de l'éducation (art L.111-4, L.421-2 à L.421-4 et R.421-26 à R.421-36) ;
Décret 2023-805 du 21 Août 2023 ;
Circulaire du 30 août 1985 modifiée portant sur la mise en place des Conseils d'Administration ;
Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 ;

Les élections auront lieu du
LUNDI 07 OCTOBRE 00h00 au VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 23h59.

Chaque parent peut être électeur et éligible, quelle que soit la situation matrimoniale, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Chaque électeur aura la possibilité de venir vérifier, au secrétariat de la scolarité, sa présence sur la liste électorale jusqu'à la veille au soir du scrutin (16h00).

Le nombre de représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration s'élève à 5 pour le lycée.

Les déclarations des candidats sont envoyées via l'ENT et sont également disponibles sur le site du lycée dans l'espace « Fédérations de parents d'élèves ».

Nous vous demandons de ne pas oublier de voter car nous souhaitons une participation massive des parents. Vos représentants au Conseil d'Administration, dont le rôle est essentiel à la vie du lycée, doivent pouvoir s'appuyer sur un nombre important de bulletins exprimés (en outre, le résultat des élections détermine aussi la représentation des parents dans les conseils de classe).

Le vote se déroulera uniquement de manière dématérialisée; la procédure se trouve sur les pages suivantes. Les parents qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire au vote dématérialisé sont invités à venir au lycée où un ordinateur sera mis à leur disposition.

En cliquant sur le lien suivant <https://monlycee.net/> vous accéderez directement sur le plateforme de l'ENT puis pourrez voter sur pronote en suivant le tuto qui suit.

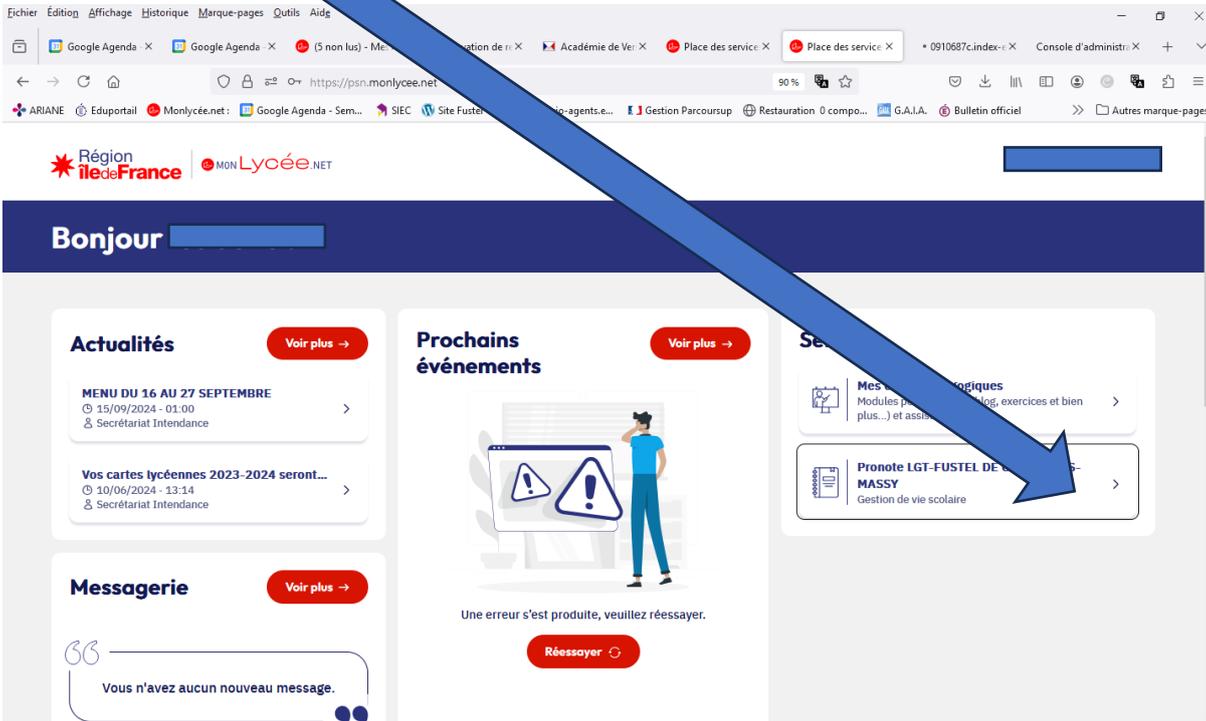
M. LABURTHE

Président du Conseil d'Administration

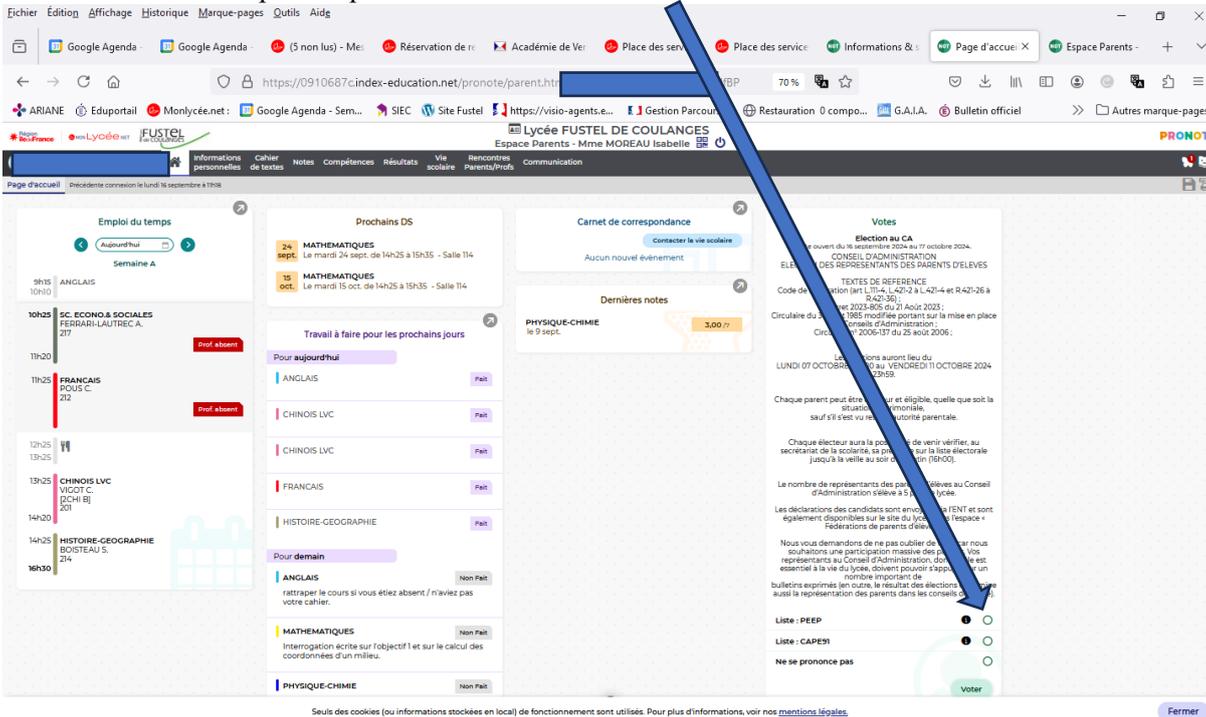
TUTO – VOTER VIA PRONOTE

1 : Se connecter à l'ENT

2 : Cliquer sur Pronote



3 : Choisissez la liste pour laquelle vous souhaitez voter



Seuls des cookies (ou informations stockées en local) de fonctionnement sont utilisés. Pour plus d'informations, voir nos [mentions légales](#).

Fermer